

COMPTE-RENDU DE L'INTERVENTION DES AGENTS DE MEDITERRANEE LORS
DE LA VENUE DE MM. JACOB ET ROFFIGNON A NIMES (05/11/2010)

M. Jean-Paul Jacob et M. Arnaud Roffignon étaient présents le vendredi 5 novembre à la direction interrégionale de Nîmes, pour la mise en place du nouveau CTPS régional (suspendu depuis quelques mois suite à la démission de la parité syndicale). A cette occasion, 29 agents de Méditerranée (opérationnels et administratifs : 23 agents CDI, 6 agents CDD ou CDA) sont intervenus dans le cadre de cette instance et ont obtenu une suspension de séance. Suite à la lecture d'un communiqué (cf. ci-dessous), un débat d'1h30 s'est déroulé entre les agents présents et notre hiérarchie.

Communiqué du 05 11 2010 des agents INRAP de l'interrégion Méditerranée

Mesdames, Messieurs, M. le Président, M. le Directeur Général,

Dans la continuité des actions menées dans d'autres interrégions, nous, agents CDI, CDD et CDA, aimerions connaître aujourd'hui votre position, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, au sujet des points qui suscitent de grandes inquiétudes et qui concernent aussi bien la politique de l'Institut en matière d'emploi précaire que les risques à venir de restrictions budgétaires.

Depuis un an, le contrat de travail en CDA a montré son inadéquation aux exigences de notre activité. Il ne résout en rien la question du plafonnement des emplois précaires. S'y ajoute une perte de flexibilité et de réactivité lors du montage et du déroulement des opérations. En effet, le CDA lie l'agent à une opération unique, sans tenir compte d'une quelconque cohérence scientifique et des besoins inhérents à la gestion de nos activités. Ainsi, toute souplesse est prohibée alors que notre métier nécessite des adaptations régulières liées aux problématiques scientifiques et aux aléas climatiques.

Est-ce que maintenir ce type de contrat après une année « d'essai » sous entend à court terme la disparition du contrat CDD ? Si tel était le cas, *quid* de l'activité des agents précaires sur les opérations de diagnostic et donc du cantonnement des CDI à ces missions ?

De plus, à ces problèmes s'ajoute un mépris de plus en plus grand pour la situation des agents précaires, comme les retards de plusieurs mois des indemnités chômage ou le démarrage de missions sans contrat. Situation d'autant plus incompréhensible que votre prédécesseur en avait été informé il y a au moins deux ans, l'interruption anticipée de contrats CDA étant un facteur d'insécurité supplémentaire.

Si le CDA participe à la fragilisation de notre capacité opérationnelle, nous nous interrogeons également sur la signification d'une partie de votre courriel du 21 octobre 2010 : « *La DM2 ... n'a ainsi pas pour objet de réduire les moyens humains prévus au terme de la DM1. Elle tiendra en revanche compte de la contraction de l'activité en matière de fouille, justifiant une révision à la baisse de la capacité opérationnelle de l'INRAP et donc des recettes prévisionnelles afférentes à ces objectifs, sans que les moyens humains ne soient réduits au regard de la répartition des emplois fonctionnels et opérationnels* ».

En réalité, qu'en sera-t-il du budget 2011, du positionnement envisagé face à la

concurrence, de la réalisation des missions publiques de l'INRAP sur tout le territoire ? L'institut souhaite-t-il poursuivre le repli dangereux vers un nombre limité de chantiers, laissant ainsi le champ libre aux opérateurs privés ?

Cette position aura indéniablement pour conséquence une dévalorisation de la qualité et de la pertinence de la Recherche. Les avancées scientifiques de ces dernières années ont été possibles uniquement grâce à la complémentarité et la diversité de nos interventions.

Enfin, nous ne pouvons nous contenter de la non réduction de nos effectifs, alors que chaque jour il devient plus criant que ceux-ci doivent être augmentés. Les opérations en sous-effectifs se multiplient, amplifient encore la pénibilité de notre travail et nous éloignent de l'accomplissement de nos missions.

En réponse, le premier point abordé par le DG a été l'état alarmant des finances de l'Institut qui demeure sa préoccupation première, avant le contenu de nos missions. Il a souligné le caractère déficitaire des activités qualifiées de « non lucratives », en particulier la recherche et la valorisation. L'objectif budgétaire pour 2011 serait de faire aussi bien qu'en 2010, voire mieux ...

Les solutions préconisées par le DG :

- une meilleure perception de la redevance
- une anticipation indispensable
- la recherche de financements extérieurs
- le rapprochement et le dialogue avec les SRA
- le « plan reconquête aménageurs ».

M. Jacob et M. Roffignon **se sont engagés devant nous** au maintien en 2011 des 17000 journées/hommes allouées aux PAS. Ils ont exprimé leur souhait d'augmenter ces moyens, eu égard à l'accroissement des demandes reçues, pour parvenir à 10 % du budget global au lieu de 7 % actuellement. M. Jacob dit « combattre » pour la représentativité scientifique de l'Institut et l'augmentation de sa capacité de recherche.

En ce qui concerne les contrats précaires, **le DG a affirmé** que les CDD ne seraient pas supprimés, que leur volume était constant par rapport aux années précédentes. Les CDA ne font donc selon lui que renforcer la capacité opérationnelle de l'Inrap. Il en a toutefois reconnu les limites (liste d'activités trop détaillée, attachement à une unique opération, problèmes liés à la discontinuité de nos missions...), mais il continue de défendre ce type d'emploi qui serait à ses yeux la seule solution d'adaptation aux aléas de l'activité archéologique. Des améliorations seraient à attendre dans les semaines à venir...

Par ailleurs, **le DG a affirmé** que depuis le début du mois d'octobre, les contrats CDA et CDD étaient signés 1 semaine avant le début des opérations. Concernant les problèmes liés au chômage, l'objectif serait de parvenir à indemniser les agents dans un délai de 6 semaines ...

A la question des futurs plans de recrutement, le DG a contourné le sujet en nous parlant de la pyramide des âges (« plutôt jeune à l'Inrap »), dont la moyenne se situe autour de 41 ans. Les premiers gros mouvements de départs à la retraite, censés libérer des postes, sont prévus dans 10 ans... De plus, de son point de vue, celles et ceux qui cumulent des contrats de manière continue ne peuvent pas être considérés comme des emplois permanents. Par conséquent, aucun objectif ou engagement n'a été pris.